

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°53 du 23 décembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°14

DÉCISION N° 0-29139-2011/DEF/EMM/STN
portant changement de position de la frégate anti-sous-marine « Tourville ».

Du 21 novembre 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-29139-2011/DEF/EMM/STN portant changement de position de la frégate anti-sous-marine « Tourville ».

Du 21 novembre 2011

NOR D E F B 1 1 5 2 2 0 6 S

Références :

Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772 ; BOEM 570-0.1) modifié.
Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
Directive n° 0-58002-2010/DEF/EMM/PLANIF/-- du 20 décembre 2010 (n.i. BO).
Décision n° 0-14028-2011/DEF/EMM/STN du 23 mai 2011 (BOC N° 24 du 17 juin 2011, texte 8 ; BOEM 570-0.2.6).
Compte rendu n° 2-38244-2010/SPM BREST/BATDESARM du 4 octobre 2010 (n.i. BO).
Message MELINDA du 27 octobre 2011 ALFAN BREST/DIVISIONS (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°53 du 23 décembre 2011, texte 14.

La frégate anti-sous-marine *Tourville*, retirée du service actif le 16 juin 2011, est placée en réserve normale le 5 septembre 2011.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le contre-amiral,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Louis-Michel GUILLAUME.